

Pourquoi tant de candidats sont exclus des listes

ÉLECTIONS COMMUNALES Rendus publics, les dérapages ne peuvent plus être tolérés

- ▶ Dans tous les partis, des candidats sont écartés de listes locales pour soupçon de racisme, d'homophobie, propos insultants,...
- ▶ Des exclusions en hausse. Pour des raisons éthiques, mais aussi liées aux réseaux sociaux.

Un candidat PS à Ans, un MR à Andenne, une candidate Défi à Namur, un Ecolo à Rixensart, un N-VA à Bruxelles, un bourgmestre sortant à Ath... : ces dernières semaines, l'un après l'autre, des candidats aux élections communales du 14 octobre ont été écartés ou ont dû se retirer de la liste locale de leur parti. Pour soupçon d'homophobie ou de racisme, pour insulte, ennuis judiciaires, conflit d'intérêts... Donnant l'impression d'un nombre de cas grandissant par rapport aux scrutins précédents. Impression partagée par le politologue Pascal Delwit (ULB), même si, ajoute-t-il, « ce n'est pas simple à mesurer ». Mais y a-t-il des explications objectives à ce constat, permettant de justifier cette hausse ? Trois éléments jouent en l'occurrence.

1 L'élection locale. Ce niveau de scrutin favorise en quelque sorte le risque de dérapage, donc d'exclusion, étant donné les milliers de candidats à trouver. « A chaque scrutin, mais surtout communal, avant le dépôt définitif des listes, il y a un certain nombre de réajustements pour des propos tenus par des candidats », explique en effet Pascal Delwit. Et cela se manifeste surtout aux élections communales car il y a beaucoup plus de candidats à ce niveau-là. Ce sont les sections locales qui s'en occupent, avec parfois des fragmentations par villages d'une même commune, ce qui peut aussi conduire à des erreurs. Alors qu'au niveau fédéral et régional, il y a moins de candidats et les présidences de fédération, à la manœuvre, ont une meilleure connaissance de qui est sur la liste. »

2 L'éthique à la une. « C'est la première fois que ce phénomène d'exclusion est aussi important dans tous les partis et toutes les Régions, juge aussi Marc Lits, professeur de communication à l'UCL. Avant, il y avait un cas de temps en temps ; aujourd'hui, c'est pratiquement un enjeu de positionnement électoral. » Et il estime que deux éléments se conjuguent pour expliquer « qu'il est impossible de maintenir sur une liste un candidat mis en cause : le climat général et les réseaux sociaux ».

Le climat général d'abord : « La question de l'éthique en politique est devenue un sujet plus central après les affaires comme Publifin. Il y a une exigence d'éthique en matière de cumul, mais aussi de comportement approprié. Un comportement à la Michel Daerden aurait plus de mal à passer aujourd'hui. Dans tous les partis, tous les candidats doivent signer une charte éthique. Avant, le screening était plus light ; désormais, cela devient un argument presque de marketing électoral. Et à partir du moment où l'on affiche cet argument, on doit le respecter. Auparavant, on trouvait qu'écartier un candidat revenait à montrer

qu'on avait mal fait le screening, ce qui était embêtant ; aujourd'hui, on rend public le fait que l'on a éliminé un candidat pour ces raisons. »

Avec toute la difficulté de réaliser ce screening. Car, comme le souligne Pascal Delwit, « les partis peuvent être attentifs, mais ils ne connaissent pas toujours bien les gens. D'autant qu'il est parfois difficile, même pour les grands partis, de trouver des candidats car ils n'ont pas le même niveau d'implantation partout, dans certaines communes la section locale est en léthargie. Outre l'obligation d'alternance hommes-femmes sur les listes et la volonté de toucher des publics, des quartiers différents. Et l'on peut aussi se demander s'il y a encore une vraie éducation politique des candidats aux éléments fondamentaux du parti, aux choses à ne pas faire, aux éléments juridiques (par exemple sur les dépenses électorales)... »

3 L'impact des réseaux sociaux. Les réseaux sociaux changent aussi la donne de la campagne. Désormais, tout dérapage par rapport aux valeurs du parti, même intervenu dans une sphère restreinte ou privée, peut rapidement devenir viral sur Facebook, Twitter ou autre. Entraînant une sanction rapide. « Avant, décède Marc Lits, on pouvait se lâcher dans le cadre privé ou familial. Aujourd'hui, les adversaires ou d'autres scrutent les candidats et ressortent parfois des éléments d'il y a trois, quatre ou cinq ans. Et dès que quelque chose sort, on débarrasse l'intéressé, parfois en 24 heures. Alors qu'avant on disait "attention, on va perdre une locomotive électorale". Désormais, on préfère écartier la personne. » Que les propos se soient tenus au marché ou lors d'un mariage...

Et Pascal Delwit rajoute ceci, concernant l'impact des réseaux sociaux : « C'est un canal qu'empruntent énormément de candidats. Le volume d'expression est plus important qu'en 2012 et certainement qu'en 2006. Il y a donc une expression plus forte et moins contrôlée qu'auparavant. » Une difficulté que confirment les partis. Où l'on veille donc, du PS au MR en passant par le CDH, à sensibiliser les candidats à « ne pas publier n'importe quoi », code de déontologie ou charte du candidat à l'appui.

Reste à préciser ceci : les listes électorales ayant été officiellement déposées ces derniers jours, même si un candidat dérape demain, il ne peut plus être écarté par son parti. Qui devra trainer ce handicap jusqu'au 14 octobre. « C'est la crainte des listes, conclut Pascal Delwit : qu'un candidat provoque un problème après le dépôt des listes, car il le tirera jusqu'au scrutin. Le parti peut toujours dire que l'intéressé ne siègera pas dans son groupe, mais le candidat sera là. Il reste 26 jours... » ■

MARTINE DUBUISSON



Gérald Bocken, Ecolo, incompatibilité de valeurs

S'il avait de réelles ambitions communales, Gérald Bocken, 9^e sur la liste Ecolo de Rixensart, aurait dû tourner sept fois sa langue dans sa bouche avant de répondre à une journaliste de France 2. La chaîne de télévision a révélé que Gérald Bocken est lobbyiste en faveur des emballages industriels. Et que le bâtiment de ce lobby abrite aussi une ONG censée lutter contre la pollution... Le candidat avait estimé que les deux n'étaient pas incompatibles et que c'était au consommateur à se discipliner, pas aux fabricants d'emballages. Inaudible pour son parti, Ecolo, qui l'a rayé de la liste.

B.DY



Jean-Michel Larock, MR, propos contre les migrants

Il figurait sur la liste MR à Andenne. Mais, selon le profil Facebook de l'intéressé, consulté au mois d'août par Sud-Press, le candidat aurait qualifié les migrants de « parasites qui polluent notre capitale ». Le président du MR d'Andenne a remercié sur-le-champ l'intéressé. « Celui-ci a publié des propos en total désaccord avec les statuts du MR, la charte de bonne conduite des candidats ainsi que la charte d'utilisation des réseaux sociaux. Ces propos ne reflètent en aucun cas les pensées des candidats de notre liste », a jugé le président.

B.DY



Alain Van Nieuwenborgh, N-VA, propos jugés racistes

Le MR n'avait pas répondu à ses sollicitations, alors il avait choisi la N-VA de la Ville de Bruxelles, qui lui a donné la 15^e place sur la liste. Sauf que le PTB s'est penché sur le compte Facebook de l'intéressé et y a trouvé un commentaire sur le Festival Couleur Café, « avec ses sonorités typiquement nègres (tambours et autres beuglements) ». Le parti nationaliste a exclu le candidat sur-le-champ. En Flandre, la N-VA a réservé le même sort à tous les membres du mouvement de jeunes Schild en Vrienden qui ont activement participé à une page Facebook raciste.

B.DY



Henri Huygen, PS, propos jugés homophobes

Henri Huygen n'était pas seulement 5^e candidat sur la liste socialiste d'Ans. Il était aussi échevin. Mais tout a basculé après une fête dans la commune où il a tenu des propos homophobes en l'absence, puis en la présence de Thomas Cialone, un échevin MR. « Les relations entre hommes, c'est contre-nature », aurait-il dit. Entendu par le PS, il aurait affirmé ensuite ne pas avoir tenu ces propos, mais avoir dit que tout en n'ayant rien contre les homosexuels, « il n'était pas comme ça ». Le PS l'a exclu de la liste, et du parti.

B.DY



Marc Duvivier, PS, ennuis judiciaires

La particularité de cette exclusion d'une liste, c'est qu'elle touche un bourgmestre en titre. Mais le parti a décidé qu'une personne inculpée ne pouvait se présenter avec les socialistes. Or Marc Duvivier, bourgmestre d'Ath, est inculpé d'usage de faux, concussion et prise d'intérêt dans des dossiers liés à son ancienne activité de secrétaire communal. Qu'à cela ne tienne : l'intéressé, qui clame son innocence, a quand même décidé de concourir aux communales en créant sa propre liste.

B.DY



Myriam Gourdange, Défi, propos jugés insultants

C'est encore un propos tenu sur Facebook qui, comme bien souvent, a conduit à l'exclusion d'une candidate. Il s'agit ici de Myriam Gourdange, 4^e sur la liste Défi à Namur, et ancienne socialiste. Sur le réseau social, elle avait tenu des propos peu amènes à l'endroit d'Eliane Tillieux, tête de liste PS à Namur, qualifiée de « mongole ». Olivier Maingain, le président de Défi, a exclu l'intéressée sur-le-champ, ses propos n'étant pas conformes aux valeurs du parti, a justifié le président.

B.DY

DEUX CAS PARTICULIERS



Sait Köse, Défi, ennuis judiciaires

L'échevin sortant des sports à Schaerbeek, Sait Köse, ne pourra participer au scrutin le mois prochain. Son parti a décidé de l'exclure de sa liste après la révélation de son inculpation, en mai dernier. Il est visé par une enquête pour faux, usage de faux, non-aveu de faillite, détournement d'actifs et non-collaboration avec le curateur. Il est question de la faillite frauduleuse d'une SPRL active dans le textile et d'un détournement d'une cinquantaine de milliers d'euros. Sait Köse a également fait l'objet d'une perquisition. L'intéressé indique avoir décidé lui-même de se retirer de la liste.

B.DY



Calogero Caci, Mons en mieux, non éligible

Il y a aussi des élus qui n'ont pas subi d'exclusion mais qui se sont, en quelque sorte, exclus d'eux-mêmes. C'est le cas de Calogero Caci, qui était 37^e sur la liste Mons en Mieux de Georges-Louis Bouchez. Etant de nationalité italienne, il doit, comme toute personne étrangère souhaitant voter, remplir une formalité : s'inscrire sur la liste des électeurs. Il ne l'a pas fait, ce qui a conduit le bureau électoral à refuser sa candidature. Il est remplacé par un autre Italien, Giuseppe Brucoleri. L'honneur de la Péninsule est sauf.

B.DY



Opaline Meunier, Mons en Mieux, infidélité au CDH

Opaline Meunier avait fait savoir à sa formation politique, le CDH, qu'elle préférerait la liste de Georges-Louis Bouchez, Mons en Mieux, à la liste d'ouverture Agora, où son parti se présentait. Elle n'est pas passée loin de l'exclusion pure et simple du parti, mais elle a finalement bénéficié d'une certaine clémence : il lui est simplement interdit d'utiliser le nom du CDH. Elle a en revanche perdu l'emploi qu'elle occupait au parti.

B.DY